



Sans nouvelle de l'entreprise acompte verse délai dépasse

Par **david bouz**, le **02/10/2014** à **19:41**

Bonjour j'ai fait appel à une entreprise qui vend et fabrique des fenêtres depuis 40 ans, j'ai signé un bon de commande début mai 2014 avec acompte versé pour une livraison et pose de fenêtre et porte fenêtre, il est marqué sur le bon, un délai de livraison de 10 semaines (15 juillet). J'ai relancé à plusieurs reprises par téléphone l'entreprise pour m'envoyer le métreur, afin qu'il puisse fabriquer la commande, arrivant bientôt à terme du délai je l'ai rappelé et il me dit que s'il m'envoie le métreur les fenêtres ne seront pas livrées avant octobre. Je leur ai envoyé une lettre avec accusé de réception pour leur demander l'acompte versé car rien ne bouge chez eux pas de commande lancée mais rien ne se passe. J'ai rappelé le commercial il y a 2 jours, il va voir avec son directeur mais pas de réponse. Le problème est que la porte fenêtre doit être vissée sinon le vent l'ouvre, je dois moi-même faire les travaux de maçonnerie car la taille est plus grande c'était bien j'étais en vacances mais plus maintenant. J'aimerais savoir si un texte de loi serait en ma faveur et que faire, merci d'avance.

Par **moisse**, le **03/10/2014** à **09:39**

Bonjour,
Tout dépend de ce que vous voulez faire :
a) annulation : voir R114-1 code de la consommation et 1610 code civil
b) exiger la livraison : injonction de faire devant la juridiction compétente selon le montant :
envoyer un lien ici : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1787.xhtml>